

LE LYCÉE CHANGE

+ d'accompagnement, + de choix, + de liberté

pour réussir

BACCALAURÉAT
2021



*Le planning des
E3C !*

Choisissez de réussir !

Baccalauréat série Générale et série STMG

Section Internationale Anglais / ABIBAC / BACHIBAC

Sections Européennes Anglais / Allemand / Espagnol

Fiches Pratiques

***Planning et informations :
Epreuves Communes
de Contrôle Continu (E3C)***

Session 2019-2020



<https://www.lyceejeannedarcnancy.com/>

Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'ARC

Les Epreuves Communes de Contrôle Continu au Lycée Jeanne d'ARC :

Le calendrier :

prenant en compte les périodes officielles définies par le ministère (sous réserve de modification ultérieure du calendrier académique ou ministériel) :

- **1er semestre :**
 - Histoire-Géographie : Mardi 21 janvier 2020
 - LVA : Mardi 21 janvier 2020
 - LVB : Jeudi 23 janvier 2020
 - Mathématiques (STMG uniquement) : Mercredi 22 janvier 2020
- **2ième semestre :** courant mai 2020.
 - Histoire-Géographie : mardi 5 mai 2020 de 9 heures à 11 heures
 - LVA : lundi 11 mai 2020 de 9 heures à 11 heures
 - LVB : mardi 12 mai 2020 de 9 heures à 11 heures
 - Mathématiques (STMG uniquement) : mercredi 6 mai 2020 de 9 heures à 11 heures
 - Enseignement Scientifique : lundi 4 mai 2020 de 9 heures à 11 heures
 - (Première Générale uniquement) : Enseignement de Spécialité de Première : jeudi 30 avril 2020 de 9 heures à 11 heures
 - (Première STMG uniquement) : calendrier à définir

Les sujets :

Ils seront issus d'une banque nationale de sujets disponible à partir du 1er décembre 2019, puis du 1^{er} mars 2020.

Les conseils d'enseignements des différentes disciplines se réuniront pour sélectionner des sujets. Le proviseur arrêtera définitivement deux séries de sujets intégrant des sujets pour d'éventuelles épreuves de rattrapage.

Les copies :

Les épreuves écrites des E3C seront anonymisées par le système SANTORIN. Scan et anonymisation automatiques des copies avant distribution numérique aux correcteurs.

Les corrections :

Les correcteurs sont composés des professeurs du lycée en veillant à ce que les copies ne soient pas corrigées par les enseignants de la classe ou par des enseignants d'autres établissements.

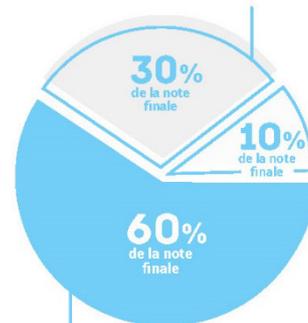
Les élèves en situation de handicap ayant une aide spécifique en bénéficieront durant les E3C.

Spécialité abandonnée en fin de première :
L'épreuve se déroulera courant mai et suivra les mêmes règles qui prévalent pour les E3C.

COMPOSITION DE LA NOTE FINALE

ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

- Histoire-géographie
- Langue vivante A
- Langue vivante B
- Enseignement scientifique
- EPS
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en première



BULLETINS SCOLAIRES DE 1^{RE} ET TLE

ÉPREUVES FINALES

- Français (épreuve anticipée en première)
- Philosophie
- Grand oral
- Enseignements de spécialité suivis en terminale

COMPOSITION DE LA NOTE FINALE

ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

- Histoire-géographie
- Langue vivante A
- Langue vivante B
- Mathématiques
- EPS
- Enseignement de spécialité suivi uniquement en première



BULLETINS SCOLAIRES DE 1^{RE} ET TLE

ÉPREUVES FINALES

- Français (épreuve anticipée en première)
- Philosophie
- Grand oral
- Enseignements de spécialité suivis en terminale

Les épreuves des E3C :

| Contrôle Continu 30 % (E3C) Baccalauréat Général | | | | |
|--|---------------|---|--|--|
| Matière | Coefficient 5 | Première | | Terminale |
| | | 2T | 3T | 3T |
| | | E3C1 | E3C2 | E3C3 |
| Histoire-Géographie | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| LVA | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| LVB | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| Ens Scientifique | Coefficient 5 | | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| Ens de Spécialité de Première | Coefficient 5 | | 2 heures : écrit | |
| EPS | Coefficient 5 | | | CCF : modalités inchangées |

| Contrôle Continu 30 % (E3C) Baccalauréat Technologique | | | | |
|--|---------------|---|--|--|
| Matière | Coefficient 5 | Première | | Terminale |
| | | 2T | 3T | 3T |
| | | E3C1 | E3C2 | E3C3 |
| Histoire-Géographie | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| LVA | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| LVB | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| Mathématiques | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| Ens de Spécialité de Première | Coefficient 5 | | Sciences de Gestion et Numérique : épreuve orale de 20 minutes sur dossier | |
| EPS | Coefficient 5 | | | CCF : modalités inchangées |

Les options :

Les options n'auront plus d'épreuves en tant que telles, car elles ne seront évaluées ni lors des E3C ni lors des épreuves terminales. Elles compteront pour le bac uniquement à travers les bulletins de notes. La moyenne des notes des bulletins de première et terminale comptera pour 10% du contrôle continu.



Les épreuves des E3C :

| Contrôle Continu 30 % (E3C) Baccalauréat Général | | | | |
|--|---------------|---|--|--|
| Matière | Coefficient 5 | Première | | Terminale |
| | | 2T | 3T | 3T |
| | | E3C1 | E3C2 | E3C3 |
| Histoire-Géographie | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| LVA | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| LVB | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| Ens Scientifique | Coefficient 5 | | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| Ens de Spécialité de Première | Coefficient 5 | | 2 heures : écrit | |
| EPS | Coefficient 5 | | | CCF : modalités inchangées |

| Contrôle Continu 30 % (E3C) Baccalauréat Technologique | | | | |
|--|---------------|---|--|--|
| Matière | Coefficient 5 | Première | | Terminale |
| | | 2T | 3T | 3T |
| | | E3C1 | E3C2 | E3C3 |
| Histoire-Géographie | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| LVA | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| LVB | Coefficient 5 | 1 heure : compréhension de l'oral + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio. | 1,5 heure : compréhension de l'écrit + expression écrite | 2 heures : compréhension de l'oral + compréhension de l'écrit + expression écrite dont 1,5 minute d'écoute d'un document audio 10 minutes : expression orale sans préparation |
| Mathématiques | Coefficient 5 | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit | 2 heures : écrit |
| Ens de Spécialité de Première | Coefficient 5 | | Sciences de Gestion et Numérique : épreuve orale de 20 minutes sur dossier | |
| EPS | Coefficient 5 | | | CCF : modalités inchangées |

Les options :

Les options n'auront plus d'épreuves en tant que tel, car elles ne seront évaluées ni lors des E3C ni lors des épreuves terminales. Elles compteront pour le bac uniquement à travers les bulletins de notes. La moyenne des notes des bulletins de première et terminale comptera pour 10% du contrôle continu



L'organisation des Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C)

Organisation des Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C) :

L'introduction d'une part de contrôle continu (40 % de la note finale) dans le nouveau baccalauréat vise à mieux valoriser la régularité du travail et les progrès des élèves. Parce que le baccalauréat ne se joue plus sur une semaine d'examen, il est plus juste et permet aux élèves de se projeter avec plus de confiance vers les études supérieures.

Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :

- les notes des livrets scolaires, à hauteur de 10% de la note finale,
- et les épreuves communes de contrôle continu, à hauteur de 30%.

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) permettent :

- de préserver le caractère national de l'examen (anonymat des copies, sujets issus d'une banque nationale de sujets, correcteurs n'ayant pas les candidats comme élèves, commission académique d'harmonisation)
- de faire des épreuves des leviers de progrès pour les élèves (des copies corrigées accessibles par l'élève & des sujets qui s'inscrivent dans la progression pédagogique commune des enseignements dispensés aux élèves.
- de cumuler régulièrement les acquis pour l'obtention du baccalauréat.

Le calendrier :

Trois séries d'épreuves communes de contrôle continu :

En première :

- **Une première série d'E3C au deuxième trimestre :**
 - Les disciplines concernées sont :
 - l'histoire-géographie,
 - les langues vivantes A et B,
 - ainsi que, pour la voie technologique, les mathématiques
- **Une deuxième série d'E3C au troisième trimestre :**
 - Les disciplines concernées sont :
 - l'histoire-géographie,
 - les langues vivantes A et B,
 - ainsi que, pour la voie technologique, les mathématiques
 - auxquelles s'ajoutent le troisième enseignement de spécialité non retenu par les élèves pour la classe de terminale
 - et l'enseignement scientifique de la voie générale

En terminale :

- **Une troisième série d'E3C au troisième trimestre** (entre mai et juin) :
 - Les disciplines concernées sont :
 - l'histoire-géographie,
 - les langues vivantes A et B,
 - l'enseignement scientifique dans la voie générale
 - ainsi que, pour la voie technologique, les mathématiques.

Les sujets :

Qui compose les sujets ?

Les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont tous réalisés par des groupes disciplinaires composés par des inspecteurs pédagogiques régionaux et des professeurs sous la conduite de l'inspection générale.

Ces groupes veillent à concevoir plusieurs sujets de niveau équivalent sur différentes parties des programmes, ce qui permet l'égalité de traitement des candidats.

Une fois validés, les sujets sont mis à la disposition des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques via une banque nationale. Dès qu'un sujet aura été utilisé à un nombre important de reprises, il sera supprimé de la banque.

Qui choisit les sujets ?

Le choix des sujets est effectué par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique, à partir d'une progression commune dans le parcours du programme de l'enseignement. Les sujets proposés doivent pouvoir être traités dans leur intégralité.

Le choix des sujets répond à plusieurs principes :

- il s'agit de sujets nationaux, que ni le chef d'établissement, ni l'équipe pédagogique, ne peuvent modifier,
- les élèves qui composent ont tous abordé les notions que traite le sujet,
- le choix du sujet se fait dans le cadre d'une progression pédagogique harmonisée, décidée collectivement par l'équipe pédagogique.

Les sujets sont-ils les mêmes pour toutes les classes d'un lycée ?

Au Lycée International Jeanne d'ARC, selon l'organisation décidée par le chef d'établissement, l'ensemble des classes d'une même voie (générale ou technologique) composera sur un même sujet, à la même date et à la même heure conformément aux préconisations du ministère.

Exceptionnellement, pour des raisons techniques une classe pourra composer sur un sujet différent toujours issu de la même banque d'épreuves.

Le format des sujets sera-t-il adapté aux élèves en situation de handicap ?

Oui. Afin de permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap, les sujets seront téléchargeables en deux formats :

- format « classique » PDF noir et blanc, imprimable par l'établissement,
- format HTML, intégrable aux outils numériques utilisés dans le cadre de la scolarité par certains élèves en situation de handicap.

L'établissement peut également adapter le sujet (agrandi/braille par exemple) selon les besoins de l'élève, comme il le fait habituellement pour les contrôles et devoirs sur table.

Les modalités selon lesquelles un candidat bénéficie d'aménagements des conditions d'épreuves correspondent aux décisions prises par le Rectorat suite aux demandes formulées par les élèves dans le cadre de la campagne académique d'aménagements d'épreuves.

L'organisation et la passation des épreuves :

Les épreuves se déroulent durant le cours normal de la scolarité et sont organisées dans le lycée, bien qu'il reste possible, si besoin, de mutualiser l'organisation de certaines épreuves avec un autre lycée (épreuve de remplacement pour les absents notamment) :

- les épreuves se déroulent sur une durée de deux heures par épreuve, sauf pour les langues vivantes A et B.
- tout élève dont l'absence est **justifiée** par un cas de force majeure dûment constaté sera reconvoqué dès que possible pour une épreuve de remplacement.
- les élèves bénéficiant d'aménagements particuliers passeront ces épreuves dans les conditions prévues dans le cadre de leur scolarité. Dans le cas d'une majoration du temps de composition, le candidat compose sur le même sujet que les autres candidats, qu'il traite dans son intégralité.

La correction des copies et l'harmonisation des notes :

À l'issue des épreuves, les copies sont numérisées, via l'application Santorin, permettant ainsi l'archivage et la répartition en lots vers les correcteurs désignés.

Comment sont corrigées les copies ?

Les copies sont anonymisées. Elles sont distribuées aux correcteurs de telle sorte qu'aucune copie ne soit corrigée par le professeur de l'élève concerné. Elles peuvent être attribuées à d'autres professeurs que ceux de l'établissement, notamment lorsqu'un établissement compte un nombre insuffisant de correcteurs dans une discipline.

Elles sont directement corrigées en ligne par les correcteurs. Les notes doivent être attribuées avant la commission académique d'harmonisation.

Comment est assurée l'harmonisation des notes ?

- L'harmonisation des notes est un élément important afin de préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats.
- Elle est fondée sur le sujet et le barème de correction qui lui est attribué, et vise à corriger un éventuel effet « correcteur » ou « établissement ».
- C'est pourquoi des commissions d'harmonisation seront réunies, dans chaque académie, à l'issue de chaque période de contrôle continu.
- En pratique, ces commissions :
 - sont composées d'IA-IPR et de professeurs représentant tous les enseignements concernés, nommés chaque année par arrêté rectoral,
 - s'assurent de la cohérence et de l'équité des notations entre sujets ou établissements.
- Dans les cas de discordances manifestes, la commission peut, et elle seule, modifier la notation d'un ensemble de copies.

L'accès aux notes et aux copies

Les notes et les copies corrigées seront disponibles pour les candidats dans le lycée après chaque harmonisation. Les copies papier sont archivées jusqu'à la fin de la session.

Aucune contestation ou recours n'est recevable par le chef d'établissement (sauf erreur matérielle) compte tenu du fait que :

- les copies ont été corrigées sous couvert de l'anonymat,
- les sujets sont issus d'une banque nationale (qui garantit une même qualité de sujets pour tous),
- les notes ont été harmonisées par une commission académique,
- les notes ne seront définitives qu'une fois présentées devant le jury du baccalauréat, qui se réunit après l'ensemble des épreuves, début juillet en fin de terminale.

Comme actuellement, les seuls recours (pour vice de forme notamment) restent juridiquement possibles auprès du recteur compétent



CALENDRIER DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

| Première | | | Terminale | | |
|---------------------------|--|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre | 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre |
| | Histoire-géographie | | | | |
| | LVA / LVB | | | | |
| | Enseignement scientifique | | | | |
| | Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{er} uniquement | | | | |
| | | | EPS Tout au long de l'année | | |

*Sauf : LVA/LVB : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de terminale, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

Spécialité Arts : oral de 30 min

- Durée des épreuves : **2 H***
- Devoirs sur table pendant les cours
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'équipe éducative dans la banque nationale de sujets

CALENDRIER DES ÉPREUVES FINALES

| Première | | | Terminale | | | |
|----------|-------|------------------------|-----------|-------|-----------------------------|-------------|
| sept. | janv. | juin | sept. | janv. | mars | juin |
| | | | | | | |
| | | Français écrit et oral | | | Enseignements de spécialité | |
| | | | | | | Philosophie |
| | | | | | | Grand oral |

**Sauf : Oral de français : 20 min
Grand oral : 20 min

Épreuves d'enseignement de spécialités :
- entre 3h30 et 4 h pour les épreuves écrites
- entre 20 min et 30 min pour les épreuves orales complémentaires aux épreuves écrites en Arts et LLCER
- 3h30 d'épreuves écrites et 1h30 d'épreuves pratique en Biologie et Écologie ; Numérique et sciences Informatiques, Physique-Chimie ; Sciences de la Vie et de la Terre

- Durée des épreuves : **4 H****
- Sujets nationaux
- Dates nationales

Planning des épreuves de la Série Générale

Planning des épreuves de la Série STMG

CALENDRIER DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

| Première | | | Terminale | | |
|---------------------------|--|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre | 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre |
| | Histoire-géographie | | | | |
| | LVA / LVB | | | | |
| | Mathématiques | | | | |
| | Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{er} uniquement | | | | |
| | | | EPS Tout au long de l'année | | |

*Sauf : LVA/LVB : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de terminale, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

Spécialité Innovation technologique (STIDD) : oral de 20 min.
Spécialité Sciences de gestion et numérique (STMG) : oral de 20 min.

- Durée des épreuves : **2 H***
- Devoirs sur table pendant les cours
- Dates fixées par l'établissement
- Sujets choisis par l'équipe éducative dans la banque nationale de sujets

CALENDRIER DES ÉPREUVES FINALES

| Première | | | Terminale | | | |
|----------|-------|------------------------|-----------|-------|-----------------------------|-------------|
| sept. | janv. | juin | sept. | janv. | mars | juin |
| | | | | | | |
| | | Français écrit et oral | | | Enseignements de spécialité | |
| | | | | | | Philosophie |
| | | | | | | Grand oral |

**Sauf : Oral de français : 20 min
Grand oral : 20 min

Épreuves de spécialités :
- entre 2h30 et 4 h pour les épreuves écrites
- 4 h d'épreuves pratiques en Conception et création en design et métiers d'art (STD2A)
- 6 h d'épreuves écrites et pratiques en Sciences et technologies (STHR)
- 3 h d'épreuves écrite et 3h d'épreuves pratique en Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale (S2TMD)

- Durée des épreuves : **4 H****
- Sujets nationaux
- Dates nationales